



## Droits et devoirs parentaux

Par **Jimmyeli70**, le **07/09/2020** à **15:48**

Suite a un signalement de situation preoccupante du lycee ma fille a ete entendue par les services sociaux .

Ceux ci ont delegue aux services de mon departement le dossier .

J'ai appris que ce n'etait pas en raison d'absences injustifiees mais que ma fille aurait fait part d'acte et/ propos d'agression sexuelle faits par le compagnon de sa mere .

Le lycee n'a aucune information me concernant .

La gendarme en charge de l'enquete affirme qu'elle n'avait pas d'obligation de m'informer ayant recue la mere lors du depot de plainte . Elle ma dit avoir adresse ce meme jour le dossier au procureur , celui-ci classant l'affaire . Elle m'a demande de ne pas en informer la mere qu'elle devait appeler .

Au parquet ce fut aussi une fin de non recevoir de m'informer .

Le parquetier disant que cela relevait de la decision du substitut .

Ayant mes droits et mes devoirs parentaux est-ce legal que je sois ecarte ainsi

Ma fille se serait retractee

Par **Visiteur**, le **07/09/2020** à **16:52**

BONJOUR (Saluer est une obligation ic).

Avez vous parlé de tout cela avec votre fille ?